

Fermetures et RTT 2009 : La CFDT demande à la direction de respecter ses engagements !

La direction centrale a repoussé le sujet de la première réunion de NAO (fermetures pendant les congés et jours RTT) à la prochaine réunion du 3 mars 2009. La CFDT a obtenu, à la réunion du 28 janvier, l'indication sur les 2 semaines de fermeture d'été (du 3 au 14 août). Elle a aussi réclamé de reverser des jours RTT supplémentaires en compensation de jours fériés qui tombent un week-end sur la période de référence, tel que le prévoit l'accord signé par CFDT, CGC, FO et CFTC. Dernièrement, la direction a adressé un courrier aux délégués centraux leur faisant part de ses propositions. Après en avoir pris connaissance, la CFDT demande le respect des engagements pris dans l'accord temps de travail et une répartition équitable des jours RTT.

Ce sera 12 jours RTT au lieu de 10 !

L'accord stipule que le nombre de jours RTT sera recalculé chaque année sans que ceux-ci ne puissent être inférieurs à 10. La période à prendre en compte pour cette NAO se situe entre le 1^{er} juin et le 31 mai 2010 :

365 jours dans l'année
- **104 jours de WE** (52 semaines)
- **6 jours fériés** (hors WE)
- **25 jours de congés**
Total : 230 jours
temps de travail : 218 jours

soit 12 jours RTT.

Plusieurs jours fériés tombent en week end pendant la période concernée (les 15 août, 1^{er} novembre, 1^{er} et 8 mai).

Dans ce cas, la CFDT avait pris la précaution de faire inscrire une clause dans l'accord qui permette d'assurer une récupération au travers d'un reversement de jours RTT.

Une répartition équitable des RTT :

La direction, après avoir convenu du bien fondé de la demande CFDT, a envoyé un courrier aux organisations syndicales sur une proposition de 12 jours RTT.

Par contre, elle cherche à placer 7 jours RTT à sa convenance, ne laissant que 5 jours RTT à disposition des salariés. La CFDT n'est pas d'accord !

L'accord signé avec la direction prévoit une répartition équitable des jours RTT entre employeurs et salariés.

Si la CFDT partage l'idée de placer **4 jours RTT pendant les congés d'hiver entre Noël et le jour de l'An, et 2 autres jours RTT pour réaliser des «ponts»**, en revanche, elle ne partage pas celle de fermer le 24 décembre 2009.

La CFDT revendique ce jour RTT au choix du salarié, ce qui ferait en final **6 jours RTT à disposition du salarié** sur les 12 et assurerait le respect des textes.

Proposition CFDT :

- ◆ **4 jours RTT entre Noël et le Jour de l'An,**
- ◆ **1 jour RTT le 13 juillet 2009,**
- ◆ **1 jour RTT le 14 mai 2010.**
- ◆ **Les 6 autres jours RTT à disposition du salarié.**

Prime de transport : la CFDT veut négocier !

La CFDT a remis un courrier à la direction de PUES le 9 janvier, portant sur l'ouverture rapide d'une négociation sur l'obtention de primes de transports pour les salariés du groupe. Depuis la parution du décret du 30 décembre 2008, des négociations dans les entreprises doivent permettre la prise en charge des frais de transports à hauteur de **50% minimum pour les transports en commun** et une extension est possible à concurrence de **200 euros pour les autres modes de transports**. La direction s'en tient pour l'instant à une application minimale et unilatérale des textes nationaux... Pour la CFDT, il faut aller plus loin et obtenir satisfaction !